



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nimrod 250 EC

Date de révision 03-nov.-2021 Version 2 Remplace la version : 24-avr.-2018 Codes produit FNG56787-32
Date d'impression 03-nov.-2021 ADM.00550.F.1.B / MCW-5382 9500557

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nimrod 250 EC

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide; Utilisation professionnelle
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ADAMA Northern Europe B.V
P.O. Box 355
3830 AK Leusden, The Netherlands
Tel: (+31) (0) 33 2056800

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail msds.ane@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.
BE : +32 70 245 245
NL : +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels.
DE : +49 30 19240
Numéro d'appel d'urgence général : 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| | |
|--|----------------------|
| Danger par aspiration | Catégorie 1 - (H304) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 - (H319) |
| Cancérogénicité | Catégorie 2 - (H351) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 - (H335) |
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 1 - (H410) |
| Liquides inflammables | Catégorie 3 - (H226) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphthalene, Hydrocarbures C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics <2% aromatic, Bupirimate, n-Butan-1-ol

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les vapeurs/aérosols
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P304 + P312 - EN CAS D'INHALATION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
P391 - Recueillir le produit répandu

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
EUH208 - Contient (Bupirimate). Peut produire une réaction allergique

Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage
SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 8
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).
SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

Polluants organiques persistants

Sans objet.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

| Nom chimique | Numéro CAS | N° CE | Numéro d'index | % massique | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Numéro d'enregistrement REACH |
|---|--------------|-----------|----------------|------------|--|--|-----------|-------------------------------|
| n-Butan-1-ol | 71-36-3 | 200-751-6 | 603-004-00-6 | 31-36 | STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Flam Liq. 3 (H226) | | | 01-211948463 0-38-0001 |
| Bupirimate | 41483-43-6 | 255-391-2 | 612-288-00-0 | 25-30 | Carc. 2 (H351) Skin Sens. 1B (H317) Aquatic Chronic 1 (H410) | | M=1 | Aucune donnée disponible |
| Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene | - | 918-811-1 | | 17-22 | STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) (EUH066) | | | 01-211946358 3-34-0005 |
| Hydrocarbons C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics <2% aromatic | - | 926-141-6 | | 9-12 | Asp. Tox. 1 (H304) (EUH066) | | | 01-211945662 0-43 |
| Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt | 1335202-81-7 | 932-231-6 | | 1-3 | Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412) | | | 01-211956059 2-37 |

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles..

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Conseils généraux | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Contact avec la peau | Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Consulter immédiatement un médecin. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|---|
| Symptômes | Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. |
|------------------|---|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|--|
| Note au médecin | Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires. |
|------------------------|--|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO ₂). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|---|
| Dangers spécifiques dus au produit chimique | Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. |
|--|---|

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser

conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations identifiées

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | Belgique |
|-------------------------|------------------|--|
| n-Butan-1-ol 71-36-3 | | TWA: 20 ppm TWA: 62 mg/m ³ H* |
| butan-1-ol 71-36-3 | | TWA: 20 ppm TWA: 62 mg/m ³ H* |

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains

Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

| | |
|---|--|
| Protection de la peau et du corps | Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant. |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| Remarques générales en matière d'hygiène | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Aucune information disponible. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|--|----------------------------|----------------|--|
| Aspect | | | |
| État physique | : Liquide | | |
| Couleur | : jaune clair | | |
| Odeur | : produit chimique | | |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible | | |
| pH | : 8.4 - 9.4 | CIPAC MT 75.2 | solution (1%) |
| Point de fusion / point de congélation °C | : Aucune donnée disponible | | |
| Point / intervalle d'ébullition °C | : Aucune donnée disponible | | |
| Point d'éclair °C | : 40 | CIPAC MT 12.2 | |
| Taux d'évaporation | : Aucune donnée disponible | | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Sans objet | | |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible | | |
| Pression de vapeur kPa | : Aucune donnée disponible | | |
| Densité de vapeur | : Aucune donnée disponible | | |
| Densité relative | : 0.88 - 0.98 | EEC A.3 | |
| Solubilité(s) mg/l | : Aucune donnée disponible | | |
| Coefficient de partage Log Pow | : | | Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques |
| Température d'auto-inflammabilité °C | : Aucune donnée disponible | | |
| Température de décomposition °C | : Aucune donnée disponible | | |
| Viscosité cinématique mm²/s 40 °C | : ---- | | Aucune donnée disponible |
| Tension superficielle | : Aucune donnée disponible | | |
| Granulométrie | : Sans objet | | |

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : Sans objet

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : N'est pas un explosif
Propriétés comburantes : Not oxidizing

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

| | <u>Valeurs</u> | <u>Espèce</u> | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|--|-------------------------------------|---------------|----------------|------------------|
| DL50 par voie orale mg/kg | : > 2000 | Rat | OCDE 425 | |
| DL50, voie cutanée mg/kg | : > 2000 | Rat | OCDE 402 | |
| CL50 par inhalation mg/l | : > 5.3 | Rat | OCDE 403 | |
| Corrosion/irritation cutanée | : Non irritant pour la peau | Lapin | OCDE 404 | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Irritant pour les yeux | Lapin | OCDE 405 | |
| Sensibilisation | : N'est pas un sensibilisant cutané | Cobaye | OCDE 406 | |

Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Bupirimate : Non classé

Cancérogénicité
Nom chimique
Bupirimate : H351 - Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction
Nom chimique
Bupirimate : Not toxic for the reproductive system

STOT - exposition unique
Nom chimique
Bupirimate : Aucune donnée disponible

STOT - exposition répétée
Nom chimique
Bupirimate : Aucune donnée disponible

Danger par aspiration
Nom chimique
Bupirimate : Aucune donnée disponible

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes
Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations
Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| <u>Toxicité aiguë</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Espèce</u> | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|--------------------------------|----------------|---------------------|----------------|------------------|
| Poisson CL50, 96 heures mg/l | : 6.2 | Oncorhynchus mykiss | | |
| Crustacés CE50, 48 heures mg/l | : 11.9 | Daphnia magna | OCDE 202 | |
| Algues CE50, 72 heures mg/l | : 1.55 | P. subcapitata | OCDE 201 | |
| Autres végétaux CE50 mg/l | : ---- | | | Indisponible |

| <u>Toxicité aquatique chronique</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Espèce</u> | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|-------------------------------------|----------------------------|---------------|----------------|------------------|
| Poisson NOEC mg/l | : Aucune donnée disponible | | | |
| Crustacés NOEC mg/l | : Aucune donnée disponible | | | |
| Algues NOEC mg/l | : 1 | P.subcapitata | OCDE 201 | |
| Autres végétaux NOEC mg/l | : Aucune donnée disponible | | | |

Toxicité terrestre
Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg
Nom chimique
Bupirimate : >5000 Caille du Japon

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee
Nom chimique
Bupirimate : > 200 Oral(e)

12.2. Persistance et dégradabilité **Dégradation abiotique**

Eau DT50 jours**Nom chimique**

Bupirimate : 165 SETAC

Terrestre DT50 jours**Nom chimique**

Bupirimate : 22-69

Biodégradation**Nom chimique**

Bupirimate : N'est pas facilement biodégradable OECD 301 D

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow****Nom chimique**

| | <u>Valeurs</u> | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|------------|----------------|----------------|------------------|
| Bupirimate | : 3.68 | EEC A.8 | pH 7.7 °C |

Facteur de bioconcentration (BCF)**Nom chimique**

Bupirimate : Indisponible

12.4. Mobilité dans le sol**Adsorption/désorption****Nom chimique**

| | <u>Valeurs</u> | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|------------|----------------|----------------|------------------|
| Bupirimate | : 882 - 2822 | OCDE 106 | KOC |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés

Empty containers pose a potential fire and explosion hazard. Do not cut, puncture or weld containers.

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**ADR****14.1 Numéro ONU**

UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-Butan-1-ol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4 Groupe d'emballage

III

Description

UN1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-Butan-1-ol), 3, III, (D/E), Dangereux pour

l'environnement
14.5 Danger pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales 274, 601
 Code de classification F1
 Code de restriction en tunnel (D/E)

RID

14.1 Numéro ONU UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-Butan-1-ol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-Butan-1-ol), 3, III, Dangereux pour l'environnement
Danger pour l'environnement Oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.5 Danger pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales 274, 601
 Code de classification F1

IMDG

14.1 Numéro ONU UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-Butan-1-ol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-Butan-1-ol), 3, III, (40°C C.C.), Polluant marin
14.5 Danger pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.5 Polluant marin P
Danger pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales 223, 274, 955
 N° d'urgence F-E, S-E
IMDG Stowage and segregation Category A Aucune information disponible
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

IATA

14.1 Numéro ONU UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-Butan-1-ol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-Butan-1-ol), 3, III
14.5 Danger pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales A3
 Code ERG 3L



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

| Non commercial/désignation | Numéro(s) d'enregistrement | Date |
|----------------------------|---|------------|
| Sans objet | Sans objet | Sans objet |
| BL National Regulations | La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé | |

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

| | | | |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur limite maximale | * | Désignation « Peau » |

Date de révision 03-nov.-2021

Motif de la révision Changes made to the last version are labeled with this sign ***

List of Acronyms

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
CAS Number - Chemical Abstracts Service number
EC Number - EINECS and ELINCS Number
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances
ELINCS - European List of notified Chemical Substances
IATA - International Air Transport Association
ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG - International Maritime Dangerous Goods
LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population
LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)
OECD - Organization for Economic Co-operation and Development
PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
STOT - Specific Target Organ Toxicity
vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification of the mixture

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Méthode de classification

Classification basée sur les données de test.
Classification basée sur les données de test.
Classification basée sur les données de test.
Classification basée sur une méthode de calcul.
Classification basée sur une méthode de calcul.
Classification basée sur une méthode de calcul.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité